

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS48

présenté par
Mme Lavalette

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Avant le 30 décembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'évaluation de la formation nécessaire aux personnels qui effectuent des prestations de suppléance à domicile du proche aidant d'une personne nécessitant une surveillance permanente ou lorsqu'ils réalisent ces prestations en dehors du domicile dans le cadre de séjours dits de répit aidants-aidés.

Ce rapport permet notamment d'établir les besoins en formation en fonction des formations déjà suivies dans le cadre des missions menées dans les établissements et les services qui emploient les salariés effectuant des prestations de « relayage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette demande de rapport vise à mettre en lumière les potentielles lacunes en matière de formation du personnels effectuant des prestations de relayage tout en se basant sur les formations déjà suivies.

En effet, lorsque l'on souhaite pérenniser une expérimentation, il est nécessaire de s'assurer que la formation nécessaire à la nouvelle mission soit efficace. Or, les syndicats alertent sur l'absence de volonté de formation alors qu'il s'agit pour le personnels médico-social de prendre le relai auprès de personnes parfois lourdement handicapées. Certains gestes lourds risquent de ne pas être appris, certaines pathologies nécessitant une véritable compréhension risquent d'être ignorées et cela au détriment de la personne aidée.

Alors que nous connaissons les méfaits de la maltraitance institutionnelle dans les établissements du secteur médico-social, évitons de reproduire le même schéma par manque de formation et de qualification et donc de reconnaissance envers ces métiers essentiels qui, de surcroît, risqueraient de se retrouver "uberisés".